

**Ministry of Health  
and Long-Term Care**

Office of the Minister

10<sup>th</sup> Floor, Hepburn Block  
80 Grosvenor Street  
Toronto ON M7A 2C4  
Tel 416-327-4300  
Fax 416-326-1571  
www.health.gov.on.ca

**Ministère de la Santé  
et des Soins de longue durée**

Bureau du ministre

10<sup>e</sup> étage, édifice Hepburn  
80, rue Grosvenor  
Toronto ON M7A 2C4  
Tél 416-327-4300  
Télééc 416-326-1571  
www.health.gov.on.ca



Toronto, le 14 décembre 2012

L'honorable Jason Kenney  
Ministre  
Citoyenneté et Immigration Canada  
Ottawa ON K1A 1L1

Monsieur le Ministre,

Je vous écris au sujet de la décision du gouvernement fédéral de déterminer des pays d'origine désignés (POD) en application de la *Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés*. Plus particulièrement, je souhaite souligner l'impact de ces changements sur les patients, les médecins et le système de soins de santé ontarien, à la suite des coupes budgétaires du gouvernement fédéral au Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI).

Avec moi, des milliers de professionnels de la santé de partout en Ontario et au Canada contestent les changements que vous avez apportés au PFSI. Alors que je vous avais exprimé mes inquiétudes avant que vous ne changiez vos politiques, leurs effets sur les soins de santé sont devenus désormais de plus en plus clairs : une couverture limitée pour les soins de santé, alliée à un enchevêtrement confus de conditions compliquées pour les fournisseurs de soins de santé, s'est traduite par de graves répercussions négatives pour les patients, tout en transférant les coûts aux provinces. Les professionnels de la santé ont documenté de nombreux exemples de ces cas de figure.

Votre gouvernement a désormais déterminé les PODs en application de la *Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés*. En conséquence des changements que vous avez apportés au PFSI, les nouveaux demandeurs d'asile en provenance d'un POD ne seront couverts pour les soins de santé que dans les cas où ces soins sont nécessaires pour diagnostiquer, prévenir ou traiter une maladie qui présente un risque pour la santé ou la sécurité publique. Cette mesure force les médecins à prendre des décisions très difficiles sur les soins dans des cas d'états graves, y compris les grossesses, les cancers et les arrêts cardiaques. Refuser de couvrir des patients dans ces états bafoue nos valeurs canadiennes, tout simplement.

À la suite de vos changements, les demandeurs d'asile d'autre pays (ceux qui ne viennent pas d'un pays d'origine désigné) ne recevront des soins que s'ils sont d'une nature « urgente » ou d'importance « primordiale ». Notre gouvernement, tout comme les fournisseurs de soins de santé, s'attend à ce que ce changement aggrave les états de santé de patients souffrant de maladies chroniques, ainsi que ceux des personnes qui risquent de contracter ces maladies. De plus, étant donné que les soins préventifs sont moins coûteux que les traitements d'urgence ou de soins aigus, votre politique constitue un transfert important des coûts vers les provinces, et plus particulièrement l'Ontario où réside l'énorme majorité des demandeurs d'asile.

Exiger que l'on fournisse différentes couvertures à diverses classes de demandeur d'asile complique inutilement le système de soins de santé afin de produire des économies limitées à la longue. De façon concrète, vous vous attendez à ce que les fournisseurs de soins de santé déterminent rapidement à quelle classe appartiennent les demandeurs d'asile qu'ils traitent, si leur état présente des risques pour la santé publique, ou s'il est « urgent » ou d'importance « primordiale », alors qu'ils doivent prendre des décisions médicales où les délais sont critiques. Cela ne devrait pas surprendre que les complexités du nouveau programme se sont traduites par la chienlit et des retards dans la prestation de soins, tout cela au détriment des patients.

À court terme, l'Ontario va faire tout ce qu'il peut pour rendre ces changements plus clairs pour les fournisseurs de soins de service afin de s'assurer que ceux qui ont droit aux soins dans le cadre du PFSI les reçoivent. En attendant que la province étudie toutes les possibilités, nous ferons en sorte que ceux qui ont besoin de traitements médicaux d'urgence ne se les verront pas refuser. Nous nous assurerons également que ceux qui sont touchés par votre changement de politique sont au courant de leur admissibilité à recevoir des soins dans les centres de santé communautaires de l'Ontario.

Je pense que nos décisions doivent être guidées par les valeurs qui sont centrales à l'esprit de notre nation : inclusion, justice et égalité pour tous. Les Ontariennes et les Ontariens ne s'attendent pas à moins. Je vous encourage donc vivement à repenser votre politique à la lumière de ces éléments.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

La ministre,

(original signé par)

Deb Matthews